

treize autres ayant été réglés à l'amiable par les parties. Trois CCE ont été convoqués à la demande du gouvernement des États-Unis pour examiner les décisions de groupes spéciaux. Depuis 1993, des groupes spéciaux binationaux ont été mis sur pied en vertu du chapitre 19 de l'ALENA pour se prononcer sur onze différends mettant aux prises le Canada et les États-Unis³.

Détracteurs et promoteurs du chapitre 19 ont recueilli des arguments en vue d'évaluer les mérites de l'examen judiciaire par des groupes nationaux. Les critiques venaient surtout des États-Unis. Les Américains prétendaient :

- que les groupes spéciaux binationaux n'appliquaient pas les critères d'examen appropriés;
- que les groupes spéciaux avaient créé une nouvelle législation commerciale s'appliquant uniquement aux pays signataires de l'ALE et de l'ALENA;
- que le processus d'examen par des groupes spéciaux binationaux prévu au chapitre 19 viole la Constitution des États-Unis;
- que le processus d'examen par des groupes spéciaux binationaux ouvre la porte aux conflits d'intérêts.

Les promoteurs du processus d'examen prévu au chapitre 19 étaient généralement des Canadiens. Ils préféraient ce nouveau système d'examen judiciaire pour les raisons suivantes :

- le processus d'examen prévu chapitre 19 est plus rapide et plus efficace que les processus canadien et américain d'examen judiciaire,
- il accroît l'équité, la cohérence et la prévisibilité du contexte commercial bilatéral,
- les décisions rendues par les groupes spéciaux sont cohérentes et elles permettent aux producteurs canadiens et américains d'exporter en confiance.

Le présent document a pour but d'évaluer le bien-fondé de chacun des arguments avancés afin d'établir si eux, les Américains, ont tort et si nous, les Canadiens, avons raison en ce qui a trait au chapitre 19. Autrement dit, il analyse si, comme c'était l'intention des négociateurs, les dispositions du chapitre 19 ont amélioré la façon dont les lois sur les droits

³ Voir à l'annexe A le Relevé des différends examinés en vertu du chapitre 19 entre janvier 1989 et juillet 1996.